



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021**

N° : 2021-079
OBJET : Fixation des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement 2022

Date de la convocation : **Vendredi 03 décembre 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote : 64
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 2	en droits de vote : 10
	Votant·e·s : 19	en droits de vote : 74

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

Mme Groperrin à M. Athanaze ; M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Selon la ligne de conduite établie en bureau syndical du 25 novembre 2021 et suite au Débat d'Orientation Budgétaire réalisé en séance du conseil le 10 décembre 2021, il est proposé dans un premier temps de maintenir les participations statutaires de fonctionnement 2022 à niveau constant.

Néanmoins, dans le cadre du travail en cours sur la déclinaison du plan de mandat, les participations statutaires de fonctionnement feront probablement l'objet d'un réexamen au printemps 2022 suivant les orientations adoptées sur le projet de gestion.

Les discussions sur l'augmentation des participations statutaires d'investissements sont quant à elles en cours avec la Métropole de Lyon et le Département de l'Ain. Dans l'attente du consensus, il est proposé, pour le conseil syndical du 10 décembre 2021, de maintenir les participations à niveau constant.

Une délibération modificative sera prise au conseil de février en cas d'accord sur un montant réévalué permettant le financement des investissements prioritaires issus du projet du plan de mandat.

A ce jour, les participations statutaires de fonctionnement et d'investissement 2022 sont définies comme suit :

⇒ **Participations statutaires de fonctionnement 2022**

Métropole de Lyon	2 508 023,24 €
Lyon	670 509,64 €
Villeurbanne	408 825,85 €
Conseil Départemental de l'Ain	191 637,12 €
Vaulx-en-Velin	166 966,59 €
Meyzieu	155 071,87 €
Décines	134 806,80 €
Communauté de communes de Miribel et du Plateau	100 003,74 €
Jonage	23 348,89 €
Miribel	13 216,35 €
Jons	12 775,81 €

Beynost	7 048,72 €
St Maurice de Beynost	5 727,09 €
Neyron	3 964,91 €
Niévroz	2 202,73 €
Thil	1 321,64 €

⇒ **Participations statutaires d'investissement 2022**

Métropole de Lyon	951 170,66 €
Conseil Départemental de l'Ain	96 720,34 €

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité, (73 pour, 1 abstention)
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** dans un premier temps les montants des participations statutaires de fonctionnement et d'investissement tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

